

Gros de St-Omer – Acte d'atermoiement du 22 /05/1716

(Relevé le 15/10/208 par Bernard CHOVAUX – orthographe modernisé)

Par devant les Notaires Royaux d'Artois, résidant à Saint-Omer, fut présent le Sr Gilbert CASTELAIN, bourgeois marchand en cette ville, disant quoiqu'il ait toujours fait son négoce et trafic avec honneur et donné satisfaction à ceux avec lesquels il a eu des affaires de la manière que son devoir l'obligeait, néanmoins le déchet des monnaies et les contretemps et la rareté des espèces, les diminutions considérables sur les marchandises et les grandes pertes qu'il a souffert, l'ont mis hors d'état de continuer les paiements de ses créances avec la promptitude et exactitude qu'il a toujours fait, ce qui l'a obligé, le Sr CASTELAIN, de dresser un état de ses biens et dettes, ensemble des pertes et malheurs arrivés et d'avoir recours à tous les créanciers pour leur faire enregistrer que le dérangement de ses affaires n'est point par le défaut de ses soins, peines et vigilances, puis que l'état de ses biens se trouve porté à 39770 livres 4 sols. L'état de ses dettes ne porte que 22670 livres 13 sols 9, et ses pertes à lui faites à 195807 livres 3 sols 6 deniers, lesquels états le sieur CASTELAIN aurait signé et affirmé véritables et réitéré par même serment en mains des notaires. Les états demeures annexés au présent contrat tout qu'il aurait proposé à ses créanciers ci après nommés, savoir aux Sieurs HEBER frères de Rouen pour la somme de 4434 livres, aux Sieurs DUPONCHEL et DUVAL d'Abbeville pour 1663 livres 3 sols 9 deniers, à Marie PREVOST de Dunkerque pour 2000 livres, à Madame COLLET de Dunkerque pour 500 livres, au Sr Delattre ... pour 1000 livres, aux Sieurs HARDELIC et QUINDON d'Ypres, pour 1060livres 10 sols, au Sr Baudouin WILLEMS d'Armentières pour 600 livres, à Antoine DAIX de Dunkerque pour 900 livres, au Sr Antoine TAFFIN de St-Omer pour 962 livres et 10 sols, au Sr Jean Baptiste CAYEUX d'Abbeville pour 170 livres, à Madame DARRAS d'Abbeville pour 687 livres, au Sr Jean François LAINE de St-Omer pour 3000 livres, au Sieur Guillaume MARCOTTE de St-Omer pour 1200 livres, au Sr Gaspard GAQUIER de Douai pour 1457 livres 10 sols, et au St Antoine DE WULF de St-Omer pour le Sr HOCQUET d'Abbeville pour 1034 livres, qu'il voulait agir avec eux en homme de bien et d'honneur, qu'il n'entendait leur faire perdre, ni en général, ni en particulier aucune chose, mais qu'il leur demandait seulement un délai et atermoiement raisonnable pour les pouvoir payer, laquelle proposition ayant été goûté comme juste et équitable par

(blanc)

désirant les susnommés de leur part donner au Sr CASTELAIN des témoignages pour la continuation de son trafic, lui ont volontairement, étant à ces fins présents et comparants, accordés par ces présentes les termes et délais ci après pour être respectivement payés de leurs dû et créance , (sans) néanmoins y faire obliger son épouse, à ces causes le Sr CASTELAIN et Damlle Marie Catherine COMBE, sa femme, de lui agréablement autorisée, ici aussi présente, promettent solidairement, l'un pour l'autre et chacun pour seul pour le tout, renonçant aux bénéfices de division et de discussion, même par la dite femme, aux droits du senatus consul velleyam et à l'authentique sequa mulier à elle exprimée, payer et fournir à chacun des dits seconds comparants relativement aux dits états et mémoires, savoir un quart au 01/01/1717, un quart 8 mois ci après et ainsi continuer de 8 mois en 8 mois par quart les deux paiements suivants jusqu'à l'entier et parfait paiement des dites créances, sans préjudices néanmoins aux dits créanciers de ce qu'il pourrait leur être dû au par-dessus les sommes prêtées au dit état des dettes passives, jusqu'à ce jour seulement, moyennant quoi les dits

créanciers ci-dessus comparants, (sans) l'intervention et aggravation des autres créanciers des dits Sr CASTELAIN et sa femme, pour les sommes suffisantes suivant l'ordonnance de sa Majesté, ont, chacun en leur égard, consenti l'homologation du présent contrat devant tout juge qu'il appartiendra, constituant à cet effet leurs procureurs généraux et spéciaux

(blanc)

leur donnant pouvoir de signer toutes requêtes et passer toutes sentences et arrêts ou besoin sera élu domicile et faire tous devoirs nécessaires et à l'exécution et paiement du contenu ci-dessus. Les dites parties obligent tous leurs biens, terres et héritages présents et futurs, accordant sur iceux main assise et mise de fait, élisant domicile à la Maison du Roy à St-Omer, et à juges messieurs du Conseil d'Artois et subalternes sans les d décliner. Fait et passé au dit St-Omer le 22/05/1716

Signatures de Gilbert CASTELAIN, Marie Catherine COMBE, Boudewyn WILLEMS, Léonard HEBERT (porteur de la procuration de MM HEBERT frères)

Marque de Marie PREVOST

Etat des biens de Gilbert CASTELAIN et sa femme, marchands à St-Omer

En biens en fond, 9000 livres qui ont été employés an la maison qu'ils occupent	9000
Pour terres à eux appartenant situées au village de Rincq	3000
Pour une maison à Hondschoote	1500
Pour la moitié des biens du Sr CASTELAIN à partager avec son frère	4500
En marchandises tant en étoffes fabriquées que laine, fil, bas, restantes chez eux	4000
Pour marchandises et autres effets qu'ils ont en manufacture d'Hondschoote	3600
Leur est dû par le Sr DUVAL d'Abbeville	878
Item, pour marchandises délivrées au dit Sr DUVAL, leur est dû	510
Leur est dû par le Sr COQUENTIN de Lille	1300
Item, par un billet d'approvisionnement	1500
Ont bon une lettre de change sus fournie dont le magistrat a ... effets	882.4
Pour plusieurs parties de maisons appartenant tant au dit CASTELAIN qu'à sa femme	6000
Pour 2 métiers à faire bas qui ont coûté à Paris en 1714 et 1715, compris les voitures	1100
Ont bonis sur plusieurs particuliers	2000
Somme portée	39770.4

Lequel présent état j'ai signé et certifié à St-Omer le 22/05/1716

Gilbert CASTELAIN

Etat au bref de ce que peut devoir Gilbert CASTELAIN, marchand à St-Omer, à Messieurs ses créanciers, lequel état il atteste et affirme véritable et l'a signé à la fin d'icelui.

Premièrement doit aux Sieurs HEBERT frères de Rouen	4434
Aux Sieurs DUPONCHEL et DUVAL d'Abbeville	3363,33
A Marie PREVOST de Dunkerque	2000
A Madame COLLET de Dunkerque	500
Au Sr Delattre d'Abbeville	1000
Aux Sieurs HARDELIC et HUIDON d'Ypres	1062,1
Au Sr Baudouin WILLEMS d'Armentières	600
Au Sr Antoine DAIX de Dunkerque	900
Au Sr Antoine TAFFIN de St-Omer	962,1
Au Sr Jean Baptiste CAYEUX d'Abbeville	170
A Madame DARRAS d'Abbeville	687
Au Sr Jean François LAISNE de St-Omer	3000
Au Sr Guillaume MARCOTTE de St-Omer	1200
Au Sr Gaspart GAQUIER de Douai	1457
Au St Antoine DE WULF de St-Omer pour le Sr HOCQUET d'Abbeville	1034
Somme portée	22670.63

Lequel présent état j'ai signé et certifié à St-Omer ce 22/05/1716

Gilbert CASTELAIN

Etat des pertes souffertes par Gilbert CASTELAIN qu'il certifie véritable.

Il a perdu par la banqueroute de Guillaume FURIN de Valenciennes	282
Par celle de pierre LE CAPTOIR de Dunkerque	114
A perdu sur une partie de vin acheté de St-LEGER de Dunkerque	300
A perdu par la banqueroute de Jacob THOMAS de Rouen	638
A perdu par l'insolence du nommé DAVROUT	400
A perdu sur une partie de 20 pièces de vin acheté du Sr COQUENTIN de Lille à 30 écus et vendus au Sr le NOBLE à 20 écus en 1712	600
Perdu après une partie de pl..l acheté du Sr COQUENTIN et vendu à JOURDAN de Calais	350
Perdu sur une part de vin de Champagne envoyé au Sr LE SIEU de Dunkerque en 1712	370
Perdu par la banqueroute de François CASTELAIN de Dunkerque en 1712	1400
Perdu un ballot de toile peinte et mouchoirs sans pouvoir le recouvrer	748
Perdu sur le quart de la ... de la ville de St-Omer	750
En 1713, perdu sur 11000 L de lettres de changes de change sur WALLON de Paris, la négociation faite par Mr LE CLERCQ, banquier à Paris à 3% par mois	1200
Perdu sur 5000 L de pareilles lettres à 3 % par mois	600
Perdu sur l'intérêt de 17000 L de lettres protestées sur LAMOTTE de Paris et négocié au Sr CLOCQUET d'Abbeville pendant un an par convention	900
Perdu pour avoir payé au Sieur DELATTRE d'Abbeville l'intérêt de lettres protestées sur le dit LAMOTTE pendant un an	700
Perdu sur 6 balles d'houblon acheté du Sr Albert PAGART de St-Omer et envoyé à Phles LAGACHE de Lille en 1713 et obligé de les faire revenir dont l'achat a coûté 863 L et la vente a produit 130 L. Reste	735
Perdu de plusieurs brasseurs de ... fait par Pierre GALLIOT outre ses salaires	2500
Plus perdu par un autre brasseur	500
Perdu après Laurent LE BLON de Calais	96

Perdu sur une partie de fil qui avait été vendu au Sr DELEBECQ de Roubaix qui s'est dédit du marché	491.13.6
Perdu sur une partie de callemande	400
Perdu sur une partie de laine achetée du Sr GAQUIER de Douai en novembre 1714 à 15 sols 3 liards et non vallu en 1715 que 10 patars. Cette emplette coûtait 4000 livres ainsi que 8 patars 3 liards qui font	1312.1
Perdu sur d'autres marchandises tant faites qu'à faire	3000
Perdu pour avoir payé au Sieur Guillaume MARCOTTE pour intérêts de 11000 livres de lettres protestées sur LAMOTTE	12000
Somme générale des pertes du Sr CASTELAIN	19587.3.6

Lequel présent état j'ai signé et certifié véritable à St-Omer ce 22/05/1716

Gilbert CASTELAIN